

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 9 octobre 2025

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 13
Votants : 14

Le Neuf Octobre Deux Mille Vingt et Cinq à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – BONNOT – GRANDET – GUTIERREZ VIGREUX (Pouvoir de
madame MARTELLI) – HENNEQUIN ROURE – ISSAD – JANVOIS – QUELIN –
SIMON

Messieurs BARDET– BERTRAND – TALMET – RETY

Étaient excusés :

Mesdames HAMADOU – MOSSON – MARTELLI – TONOT

N° 2025-076

Objet : Approbation de la convention SYNCHRO

Monsieur RETY, Vice-Président du CCAS, fait part au Conseil d'Administration du CCAS qu'il s'agit d'une convention entre le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et le CCAS

Le territoire de Dijon Métropole a été retenu par la Direction Interministérielle à l'Hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt visant la mise en œuvre accélérée du plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme.

Dans ce cadre, les partenaires institutionnels (la DDETS, Dijon Métropole, et en collaboration étroite avec le SIAO) ont formulé un objectif de structuration et de mise en œuvre d'une observation sociale partagée et dynamique (démarche Synchrø).

L'observation dynamique territoriale visée consiste en un suivi quasi en temps réel des besoins des ménages sans domicile, et une mise en lien avec les réponses en termes de logement ou d'hébergement qui leur sont apportées. Il s'agit d'une démarche visant à articuler les différentes sources d'information et outils existants à disposition du territoire, afin de créer une vision globale, exhaustive et dynamique de la situation sur le territoire en termes de besoins de logement et de relogement.

Concrètement, la démarche Synchrø repose sur l'utilisation et l'intégration harmonisée, au niveau du SIAO, de l'ensemble des données disponibles concernant les besoins des ménages sans domicile sur le territoire, information qui est collectée et détenue par divers acteurs.

Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20251009-2025-076-DE
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Dijon Métropole souhaite donc associer le CCAS de Longvic afin que nous leur transmettions mensuellement la liste des personnes domiciliées au CCAS dans un cadre sécurisé en lien avec le RGPD.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration du CCAS approuve la convention entre le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et le CCAS .

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,

Jean-Marc RETY,
Vice-Président du CCAS,

